

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Ali Bongo Ondimba attendu au Vatican

LE chef de l'État y effectuera, à partir de ce mercredi, une visite de travail de 72 heures au cours de laquelle il aura un entretien avec le pape François.



Photo : DR/L'Union

Une phase de l'audience que le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, a dernièrement accordée à l'ambassadeur du Gabon au Vatican, Eric Chesnel.

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

DANS le cadre de la redynamisation des liens d'amitié et de coopération entre la République gabonaise et l'État de la Cité du Vatican, le président Ali Bongo Ondimba effectuera dès demain, et ce, pour 72 heures, une visite de travail au Vatican. Au cours de ce séjour, et conformément au protocole du Vatican, le numéro un gabonais devrait s'entretenir en tête-à-tête avec le pape François. Ce sera l'occasion pour le pré-

sident de la République et le Saint-Père de se féliciter de l'excellence des relations entre leurs deux États. Ces échanges devraient également leur permettre d'une part, d'examiner les sujets d'intérêt commun, notamment la volonté du chef de l'État d'accueillir dans notre pays une Nonciature de plein exercice dans un futur proche. À cet égard, le Gabon se réjouit d'ores et déjà de la désignation du nouveau Nonce apostolique, dont l'agrément sera accordé tout prochainement par les autorités gabonaises; et d'autre part de réactiver la Commission

mixte de Suivi de l'Accord-Cadre entre le Gabon et le Vatican, signé à Libreville le 12 décembre 1997. Cette visite constitue la quatrième du président Ali Bongo Ondimba au Vatican, après celle du 10 décembre 2009, où il s'était entretenu avec le pape Benoît XVI; sa participation aux côtés d'autres chefs d'État et de gouvernement, à la messe inaugurale du pape François; ainsi qu'à la messe de canonisation des papes Jean XXIII et Jean-Paul II, célébrées respectivement le 19 mars 2013 et le 27 avril 2014, à la place Saint-Pierre de Rome.

Présidentielle 2023 : Nzouba Ndama sur la même longueur d'onde que Marie-Madeleine Mborantsuo

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

Les idées sont véritablement dans l'air", comme l'indique la maxime. Lors de la journée des parlementaires de l'opposition, organisée le week-end écoulé à Lambaréné, Guy Nzouba Ndama, président du parti "Les Démocrates", a pour ainsi dire emboîté le pas au président de la Cour constitutionnelle, Marie-Madeleine Mborantsuo. Tout comme la juriste, le natif de la Lolo-Wagna a invité ses pairs de l'opposition à sécuriser le scrutin tant en amont qu'en aval. Pour y parvenir la formation des militants constitue une des conditions sine qua non. (...) L'autre condition de l'alternance passe par la nécessité pour l'opposition de se préparer à travers une réelle formation des militants visant à protéger leurs suffrages exprimés", a-t-il déclaré. Avant de préciser : "Cette formation doit notamment privilégier la connaissance des textes électoraux, les principes élémentaires du droit mais aussi la formation

d'un nouvel esprit patriotique et militant qui ne dispose pas à se laisser corrompre". Occasion pour l'ancien président de l'Assemblée nationale de justifier en partie l'une des causes des échecs de l'opposition aux différents scrutins électoraux. "En outre, les choix hasardeux et improvisés de nos représentants dans les bureaux de vote, parfois leur absence sont des manquements à proscrire au niveau des états-majors des partis", prévient-il. Dans la foulée, il a fait une annonce qui a failli passer sous silence. "(...) Au sortir de cette rencontre [Ndlr : journée des parlementaires de l'opposition], je proposerai aux leaders de l'opposition de se rapprocher de l'Exécutif, dans une démarche républicaine, afin que soit ouvert un débat sur la transparence démocratique en général et pendant la période électorale en particulier", a-t-il affirmé sans détour. Objectif : imposer les conditions d'une transparence électorale aux élections générales de 2023 dont le point d'orgue sera à n'en point douter la présidentielle.

Miroir du gouvernement

Quid du recensement général de la population ?

OUTRE les élections générales (présidentielle, législatives et locales), notre pays est censé organiser l'année prochaine le recensement général de la population. C'est tous les dix ans, en effet, conformément aux dispositions de l'article 1er alinéa 15 de la Constitution et aux recommandations des Nations unies, que le Gabon est tenu d'organiser cette opération d'envergure visant à connaître de manière fiable la situation démographique et socio-économique de notre pays. Et du côté du gouvernement, rien ne semble indiquer que l'on se prépare à tenir cette opération. Laquelle, soit dit en passant, requiert une minutie et une logistique suffisamment lourde afin d'éviter les errements et autres manquements décelés en 2013, année du dernier Recensement général de la population et des logements

du Gabon (RGPL 2013). Bref, comme on le voit, 2023 s'annonce être une année charnière pour notre pays. À la Première ministre donc, Rose Christiane Ossouka Raponda, et à l'ensemble des membres de son équipe de faire en sorte que notre pays aborde au mieux tous ses rendez-vous figurant, d'ores et déjà, dans son agenda 2023. S'agissant tout particulièrement du recensement général de la population à venir, le risque serait de voir le gouvernement le reléguer au second plan en privilégiant, d'abord et avant tout, la tenue des scrutins présidentiels, législatif et local. Ce qui reviendrait, rien de moins, qu'à se mettre en porte-à-faux par rapport aux dispositions de la Loi fondamentale. Ceci dit, après 1960, 1970, 1980, 1993, 2003 et 2013, notre

pays est appelé à organiser le septième recensement général de population de son histoire. Une opération dont les résultats sont soumis au contrôle de la Cour constitutionnelle. Quoi qu'il en soit, en 2013, son organisation avait nécessité la mise sur pied de la Commission nationale du Recensement (CNR) qui avait été placée sous l'autorité du Premier ministre d'alors, le Pr Daniel Ona Ondo. Mais également de la direction nationale du Recensement (DNR) et du Bureau central du Recensement (BCR). Des entités qui devraient être redynamisées à un peu plus deux cent quarante jours de 2023.

J.KOMBILE MOUSSAVOU